

MODALITÉS FINANCIÈRES ÉCHANGE HYBRIDE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS – DGEFP

1. Qu'est-ce qu'un échange hybride ?

Un échange hybride se compose de deux parties en présentiel (une dans chaque pays) et d'une partie en ligne, qui elle-même peut être divisée en plusieurs sessions.

2. Quels sont les différents types d'échanges hybrides ?

Il existe 2 types d'échanges hybrides, qui se distinguent par la durée des parties en présentiel et le nombre d'heures en ligne :

- Durée de l'échange en présentiel : à partir de 3 semaines / entre 5 et 10 heures en ligne
- Durée de l'échange en présentiel : 2 semaines / entre 10 et 20 heures en ligne

⚠ ProTandem finance au maximum 20 heures de cours tandem en présentiel à chaque établissement partenaire. Le nombre d'heures de cours tandem en ligne est déduit de ces 20 heures en présentiel dans les deux pays.

Exemple : Si 6 heures de cours tandem en ligne ont été réalisées, seules 14 heures en présentiel peuvent être financées à la fois en Allemagne et en France.

⚠ Si la partie en ligne dépasse les 10 heures de cours tandem, aucun cours tandem en présentiel ne pourra être organisé.

3. Deux sortes d'intervenants différents peuvent vous assister pendant les sessions en ligne

Vous pouvez faire la demande d'un professeur tandem et/ou d'un accompagnateur linguistique pour la partie en ligne de votre échange.

- Le professeur tandem est responsable du contenu des sessions en ligne. Il applique l'approche tandem. Il est responsable de la technique.
- L'accompagnateur linguistique s'occupe uniquement de la traduction. Les partenaires d'échange planifient le contenu des sessions en ligne et s'occupent de la technique.

4. Indemnisation du professeur tandem

Vous pouvez faire la demande d'un professeur tandem en ligne. Cette personne est payée 35,00 € de l'heure pour les sessions en ligne. Pour chaque heure de cours assurée, on lui paye également une heure de préparation à hauteur de 35,00 €. De plus elle perçoit un forfait technique de 125 €. Le montant total fait partie du financement français et est versé à l'intervenant par l'établissement français à la fin de son intervention.

5. Indemnisation de l'accompagnateur linguistique

Vous pouvez faire la demande d'un accompagnateur linguistique pour les sessions en ligne. Cette personne est payée 35,00 € de l'heure. Ce montant fait partie du financement français et est versé à l'intervenant par l'établissement français à la fin de son intervention.

6. Montant forfaitaire par stagiaire français, attribué à l'établissement

Si vous optez pour un échange hybride, vous pouvez demander un soutien à la préparation et un soutien technique. Le montant forfaitaire doit couvrir les coûts suivants : fournitures de services informatiques (par un prestataire externe), frais de logiciels, frais de matériel technique et informatique, matériel pédagogique et de formation, location de salle, le cas échéant frais de déplacement locaux, frais de diffusion...

Vous recevrez soit un montant forfaitaire de 75 € par participant (sans justificatif), soit jusqu'à 125 € par personne sur justificatifs.